Annexe E : ECR

## Les Espaces Collectifs Réflexifs UE 33 et 43 (ou 42)

**Enjeux et principes**

Ces temps de formation en groupe TP, **encadrés sur l’année par un référent Inspé et un référent terrain**, s’appuient sur des traces d’expérience des professeurs ou conseillers principaux d’éducation stagiaires dans leur stage, pour leur permettre d’analyser leurs pratiques d’enseignant ou de CPE **entre pairs** et de développer leurs compétences professionnelles. Le travail est **nourri des connaissances issues de la recherche et de celles issues de l’expérience professionnelle**.

Les deux référents pour chaque groupe TP sont : un formateur de l’Inspé ou composante universitaire et un formateur de terrain (PEMF ou Formateur Académique (FA) par exemple).

Ce dispositif collectif inscrit dans la maquette de master (UE 33 et 43), s’articule avec les autres dispositifs d’accompagnement du stagiaire en stage : l’entrée accompagnée dans le métier en début de S3, la réunion de triade, les visites et comptes rendus de visites, les rapports de validation de fin de semestres… En effet, **les formateurs doivent prendre en compte les besoins exprimés par les stagiaires et rester à l’écoute des tuteurs terrain et tuteurs Inspé qui les suivent, afin de définir avec les** stagiaires**, la thématique de chaque ECR. Les formateurs sont libres de choisir les formes de travail adaptées.**

Ce lien entre le tutorat mixte et les ECR (à l’Inspé ou dans les composantes) doit être réel, afin de mettre en œuvre un accompagnement dans une logique d’alternance intégrative.

## Objectif pour le stagiaire :

Construire des ressources pour son activité de professeur ou de CPE en stage dans un contexte de formation collectif avec des pairs.

**Organisation**

# Groupes :

**1er degré** : des groupes de TP sont constitués dans chaque site. Le nombre est **actualisé en fonction des effectifs.** L’an passé, les groupes étaient répartis ainsi :

Haute-Marne : 2

Aube : 3

Ardennes : 3

Marne : 7 (4 à Reims, 3 à Châlons)

**2nd degré** : des groupes de TP sont constitués par discipline à l’Inspé ou dans les composantes en fonction des effectifs.

# Encadrement :

Une doublette de formateurs par groupe TP : un formateur Inspé, un formateur terrain. **Ils ont une expérience de « tuteur » mais ne sont pas obligatoirement tuteurs durant l’année en cours**. Ils sont responsables d’un ou de deux groupe(s). La doublette suit son ou ses groupe(s) sur le S3 et le S4. Dans la mesure du possible, ils ne sont pas tuteur d’un stagiaire de leur groupe.

# Les référents :

**1er degré** :

Inspé : les DE sollicitent le nombre de référents Inspé nécessaires en fonction des sites.

EN : dans les DSDEN, les conseillers pédagogiques chargés du dossier formation initiale, sollicitent le nombre de formateurs terrain nécessaires en fonction des sites.

**2nd degré** :

Inspé et composantes : les responsables de parcours sollicitent le nombre de formateurs Inspé nécessaires en fonction du nombre de groupes par discipline d’enseignement ou CPE.

EN : la DAFOP, en lien avec les IA-IPR, sollicite le nombre de formateurs terrain (FA) nécessaires en fonction du nombre de groupes par discipline d’enseignement ou CPE.

# Temporalité :

3 ou 4 sessions en S3 :

* Période 1 : 4h (ou 2x2h) entre le 13 septembre et 1er octobre
* Période 2 : 3h en novembre
* Période 3 : 3h en décembre

3 ou 4 sessions en S4 :

* Période 1 : 3h entre le 17 janvier et le 18 février
* Période 2 : 3h en mars
* Période 3 : 4h (2x 2h) en avril/mai

**1er degré** : les dates des ECR sont fixées dans les emplois du temps (sur un ou deux mercredi (de préférence) dans chaque période indiquée).

**2nd degré** : les dates sont fixées par les responsables de parcours dans chaque période indiquée.

## Cahier des charges des deux formateurs

Dans chaque site (1er degré) ou dans chaque composante (2nd degré), **les formateurs des ECR et les tuteurs des stagiaires peuvent communiquer tout au long de l’année si besoin.**

* **En période 1** : les formateurs choisissent une ou plusieurs thématiques de travail pour la première session. En fin de session, ils définissent avec le groupe, la thématique de travail pour l’ECR suivant. Les stagiaires et les formateurs s’engagent à rassembler des traces d’expérience pour alimenter la session suivante. Par exemple : des traces de productions d’élèves, un extrait de cahier de classe, des traces de conception de séance, des photos de l’organisation d’un espace, des bilans de séances, d’évaluation sommatives, formatives, formatrices, diagnostiques…
* **En période 2 et 3** : les thématiques de travail sont toujours choisies collectivement d’une session pour l’autre.

## Il ne s’agit pas de donner du travail en plus aux stagiaires, mais d’utiliser l’expérience du stage et de la formation pour alimenter la réflexion commune, la co-construction, dans les ECR.

* Les formateurs peuvent inviter une personne ressource dans une session en fonction des thématiques choisies. Par exemple, sur la thématique « évaluer en maternelle », le CPD chargé de la maternelle peut être la personne ressource en question…
* Les formateurs des ECR enrichissent la réflexion et la co-construction, par des apports issus de la recherche, liés à la thématique choisie.

Liste non exhaustive de thématiques :

* + Faire entrer les élèves dans une tâche
	+ Créer un climat de classe
	+ Prendre sa classe en main
	+ Evaluer en maternelle
	+ Identifier des situations « type »
	+ Les devoirs à la maison, le travail personnel de l’élève
	+ La différenciation
	+ S’organiser avec deux niveaux
	+ La relation avec les parents
	+ Les difficultés dans l’enseignement d’une discipline
	+ Assurer une continuité pédagogique à distance